



Commission du développement des territoires

2412 - Gendarmeries

Soutien financier pour l'aménagement de bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie nationale

Rapport n° CP/2011/473

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule sécurité incendie

Résumé :

Le présent rapport a pour but l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation des dix-neuf logements de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim sous maîtrise d'ouvrage communale, conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Général lors de sa séance du 29 mars 1999.

Lors de sa réunion du 29 mars 1999, le Conseil Général a décidé d'instaurer une aide financière en faveur des communes, groupements de communes et sociétés d'économie mixte destinée à favoriser la création et la réhabilitation des bâtiments mis à la disposition de la Gendarmerie Nationale.

Les taux d'intervention ont été fixés comme suit :

- 25 % du coût plafond, pour la construction d'un bâtiment neuf, déduction faite de la subvention éventuelle de l'Etat,
- 20 % du coût des travaux, dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € par unité logement, pour les réhabilitations lourdes de gendarmerie.

Le présent rapport vous propose d'attribuer une participation financière au bénéfice de la commune de Schwindratzheim pour le financement de travaux de réhabilitation des logements de la gendarmerie autoroutière. Le projet, inscrit dans l'annexe financière du contrat de territoire du Pays de la Zorn, porte sur la réfection complète des 19 appartements que comporte le bâtiment.

Le montant de l'opération a été chiffré à hauteur de 852 000 €. Compte tenu des modalités d'application du dispositif d'aide, le montant éligible s'élève à 289 655 €.

Pour l'ensemble des travaux prévus, la participation du Département pourrait être fixée à 57 931 €, montant qui a été prévu dans le cadre du budget supplémentaire adopté par l'assemblée plénière le 21 juin dernier.

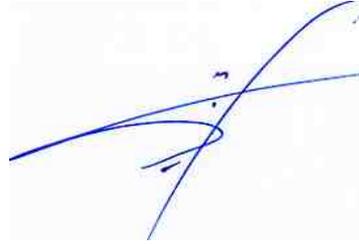
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22040	204-20414-11	137 518,01 €	57 931,00 €	57 931,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 57 931 € à la commune de Schwindratzheim pour la réhabilitation des logements de la gendarmerie autoroutière.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL